

LA SURPÊCHE PRATIQUÉE PAR LES FRANÇAIS

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, pourquoi le ministre a-t-il autorisé la signature de cette entente, s'il s'agit d'une entente, sans que le gouvernement français ne se soit engagé d'aucune manière à mettre un terme à la surpêche flagrante qu'il pratique dans la zone 3PS? Pourquoi a-t-il conclu une entente avant même que les Français ne cessent leurs activités?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, voilà un exemple de plus de la pratique regrettable qu'utilisent les députés de l'opposition et notamment le député pour discréditer, en déformant les faits, une initiative capitale qui procurera, si elle porte fruit, des avantages considérables aux pêcheurs de la région de l'Atlantique. Si ces deux ententes parallèles ne peuvent pas se négocier de façon satisfaisante, aucun autre quota ne sera accordé si ce n'est aux pêcheurs de la région de l'Atlantique.

L'ATTRIBUTION DES QUOTAS—LA POSITION DES PÊCHEURS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Il a déclaré qu'on n'augmenterait pas les quotas de poisson accordés à la France, à moins que les Terre-Neuviens ne soient d'accord. Manifestement, le ministre et son gouvernement doivent parfaitement se rendre compte que les Terre-Neuviens ne pourront jamais accepter cela. Pourquoi attendre? Pourquoi ne pas l'admettre, dire carrément à la France qu'il s'agit d'un accord inacceptable pour les Canadiens et repartir à zéro?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dissiper un malentendu. Les quotas de morue accordés à la France en 1987 dans les eaux canadiennes équivalent à moins de la moitié de ce qu'ils étaient l'année dernière, soit 11 000 tonnes, par rapport à plus de 22 000 tonnes l'année dernière. Les quotas accordés aux Français sont réduits de plus de la moitié alors que ceux des pêcheurs canadiens restent pratiquement inchangés.

• (1425)

Selon le député, nous devrions cesser de rechercher une solution permanente et durable au problème des limites, et condamner ainsi à perpétuité les Canadiens de la région atlantique à voir leur cheptel marin dans la région située au sud de Saint-Pierre et Miquelon, ratissé par les pêcheurs Français. Je trouve cela tout à fait inacceptable.

M. Manly: Ce n'est pas ce que notre parti souhaite, pas plus d'ailleurs que le gouvernement et les habitants de Terre-Neuve. Ils veulent un gouvernement fédéral qui défendra leurs droits et les ressources halieutiques du pays.

Questions orales

L'ARRÊT DES CONSULTATIONS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Hier soir, le ministre des Transports a confirmé que le gouvernement de Terre-Neuve, les représentants de l'industrie et le syndicat concerné ont participé jusqu'à la semaine dernière à des consultations dont ils se sont vus tout à coup écartés. Pourquoi le ministre a-t-il soudainement pris cette décision?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme son chef l'a fait hier soir, le député de l'opposition nous propose soit de mettre un terme aux négociations et d'abandonner, ce qui équivaut à laisser les bateaux français pratiquer la surpêche à raison de dizaines de milliers de tonnes, soit de fourbir nos armes et de nous lancer peut-être dans une confrontation avec un autre pays voisin ami, l'une des nations fondatrices de notre pays, la France. Selon moi, il est insensé de la part du Nouveau parti démocratique de proposer une confrontation militaire pour régler cette grave affaire internationale.

LA PRÉSENTATION D'EXCUSES AUX TERRE-NEUVIENS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je pose ma dernière question supplémentaire au vice-premier ministre.

Une voix: Belliciste!

M. Manly: Quand donnera-t-on satisfaction au ministre des Transports qui a demandé au gouvernement, en fait, qui a exigé du gouvernement qu'il présente des excuses aux Terre-Neuviens pour la façon honteuse dont il les a traités dans la négociation de l'accord avec la France?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je veux que le député sache que j'ai parlé à M. Peckford hier. J'ai dit que je regrettais l'involontaire lacune dans les communications et le processus...

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: ... qui a été établi. Je lui ai présenté mes excuses, au nom du premier ministre et du gouvernement du Canada.

L'APPROBATION DE L'ACCORD

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question au vice-premier ministre porte sur le même sujet. Le vice-premier ministre n'est pas sans savoir que les Terre-Neuviens sont indignés que le gouvernement du Canada n'aie pas défendu leurs intérêts lorsqu'il a négocié cet accord avec la France. Le vice-premier ministre voudrait-il confirmer à la Chambre et aux habitants de la région de l'Atlantique que ce n'est pas le Cabinet qui a pris la décision, qui a accepté l'accord, mais les bureaucrates et le haut personnel du cabinet du premier ministre? Voudrait-il nous le confirmer?